



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents ou représentés : 11

Date de la convocation et d'affichage
29 mai 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 041-214102196-20260605-2026_39-DE

2026-39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Madame RATS Anaïs, Maire.

Présents : Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Pascale BUDIN, Antoine BENOIST, Corinne GONCALVES.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Maryne BENOIST secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération n°2026-39 : Acquisition de matériel informatique

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de procéder à l'acquisition de matériel informatique afin de :

- Renouveler des équipements devenus obsolètes,
- Améliorer les conditions de travail
- Garantir la sécurité et la continuité du service,
- Répondre aux besoins liés au logiciel Berger Levreault

Le projet concerne l'acquisition des équipements suivants :

- Ordinateurs : fixe et portable 1590.60TTC + 633.00TTC
- Domaine + adresse mail 195.78TTC
- Pack Microsoft Office 597.60TTC
- Equipement Vidéoprojecteur 826.80TTC

Le montant estimatif de l'investissement s'élève à 3 843.78TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 à l'article 2183 matériel de bureau et matériel informatique

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition du matériel informatique tel que présenté ci-dessus ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes dans la limite de 3 843.78TTC
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 10 juin 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance
Maryne BENOIST

Le Maire,
Anaïs RATS

Mairie de Saint-Laurent-des-Bois

